

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

N° DU MARCHÉ :

Date d'envoi de l'avis à la publication

Date limite de remise des offres :

ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL.

SOMMAIRE

TITRE I GENERALITES

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

1-1 Nature des prestations à exécuter

1-2 Mode de passation du marché

1-3 Contenu des éléments de mission

1-4 Division en tranches

1-5 Sous-traitance

1-6 Modalités de livraison

ARTICLE 2. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

2-1 Pièces particulières

2-2 Pièces générales

ARTICLE 3. CAUTIONNEMENT- RETENUE DE GARANTIE- AVANCES

TITRE II PRIX ET REGLEMENT DES COMPTES

ARTICLE 5. PRIX

5-1 Forme des prix

5-2 Actualisation

ARTICLE 7. MODALITES DE REGLEMENT des comptes

TITRE III EXECUTION DE LA PRESTATION

ARTICLE 8. DELAIS

ARTICLE 9. PENALITES DE RETARD

TITRE IV RESILIATION DU MARCHÉ

TITRE V DIFFERENDS ET LITIGES

TITRE I GENERALITES

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

1-1 Nature des prestations à exécuter :

Les stipulations du présent cahier des clauses particulières (CCP) concernent l'acquisition de vêtements de travail.
Les clauses du présent cahier des clauses particulières ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des lots.

1-2 Mode de passation du marché

Marché sur procédure Adaptée soumise aux dispositions des articles 28 du Code des marchés publics.

1-3 Contenu des éléments de mission

Le présent marché est constitué de quatre lots distincts définis comme suit :

- Lot 1 : Equipements de protection individuelle.
- Lot 2 : Vêtements de haute visibilité.
- Lot 3 : Vêtements de ville.
- Lot 4 : Vêtements de travail.

Les fournitures sont décrites en annexe du présent document.

1-4 Division en tranches

Sans objet.

1-5 Sous-traitance

Le titulaire du marché peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le maître de l'ouvrage mandaté et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

1-6 Modalités de livraison

La livraison des articles commandés se fera au siège du ..., et sera accompagnée d'un bon de livraison distinct pour chacun des lots constituant le marché.

La notification et ordre de service, fera office de bon de commande global et sera accompagnée de tous les éléments nécessaires tels que : pointures, tailles, etc...

ARTICLE 2. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

2-1 Pièces particulières

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes datés et signés.
- Le cahier des clauses particulières (CCP) signé.

· Le mémoire technique daté et signé.

Le CCP sus-visé doit être retourné sans aucune modification avec la mention manuscrite « Lu et approuvé », le cachet du candidat et la signature de la personne habilitée à engagé l'entreprise candidate.

2-2 Pièces générales

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services en vigueur à la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3. CAUTIONNEMENT- RETENUE DE GARANTIE- AVANCES

Le présent marché ne fixe aucun cautionnement.

Il ne sera pas fait application d'une retenue de garantie. Le maître d'ouvrage s'en réserve toutefois la possibilité en cas de difficultés constatées dans l'exécution des prestations. Elle s'appliquera alors à l'ensemble des acomptes déjà transmis au mandatement et sera prélevée sur l'acompte suivant. Son montant de base est de 5 %.

Les avances seront mises en oeuvre dans les conditions prévues à l'article 87 et 88 du code des marchés publics.

TITRE II PRIX ET REGLEMENT DES COMPTES

ARTICLE 5. PRIX

5-1 Forme des prix

Le marché fait l'objet d'un prix global et forfaitaire non révisable

5-2 Actualisation

Le marché est conclu à prix fermes et définitifs.

ARTICLE 7. MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES

Le paiement se fera à l'issue des livraison sur présentation de facture accompagnées du bon de livraison assortie d'un bon de livraison préalablement visé par le responsable du service instructeur ou son représentant.

Le délai global de paiement est de 45 jours à compter de la réception des factures.

A défaut de paiement dans les délais contractuels, les intérêts moratoires, calculés à partir du taux d'intérêt légal en vigueur majoré de deux points, seront versés au titulaire.

Le montant des règlements à effectuer, et, par voie de conséquence, le montant même du marché serait ajusté, en cas de modification du taux de TVA, sans que cela donne lieu à la passation d'un avenant.

TITRE III EXECUTION DE LA PRESTATION

ARTICLE 8. DELAIS

Les délais de livraison sur lesquels s'engage le candidat sont précisés à l'acte d'engagement.

Il devra être indiqué dans l'acte d'engagement, il ne devra pas excéder 1 mois après la notification et ordre de service.

ARTICLE 9. PENALITES DE RETARD

En cas de dépassement du délai prévu pour la remise des pièces à livrer, le prestataire subira sur ses créances une pénalité forfaitaire d'un montant égal à 3 % du montant total TTC de sa facture. Cette pénalité sera applicable de plein droit sans mise en demeure préalable.

TITRE IV RESILIATION DU MARCHE

En cas de non respect des obligations contractuelles, le ... se réserve le droit de résilier le marché aux torts exclusifs du titulaire. Dans un 1er temps, le ... adressera au titulaire un courrier recommandé lui annonçant son intention de résilier le marché. Le titulaire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception du courrier pour formuler ses observations.

Une fois ce délai expiré, le ... pourra prononcer à titre définitif la résiliation du marché.

TITRE V DIFFERENDS ET LITIGES

Tous les différends et les litiges qui peuvent survenir entre le titulaire du marché et le pouvoir adjudicateur sont régis par les articles 33 à 35 du CCAG visé à l'article 3 paragraphe 2 du présent CCP.

Date

« Lu et approuvé »

L'entrepreneur

(signature et cachet)